

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 25 février 2016 à 19 h 30

Date d'affichage de la convocation : 20/02/2016

Date d'affichage du compte-rendu : 03/03/2016

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents et représentés : 12

Etaient présents :

Mrs BOUTHEMY André – Maire, BOUVIER Michel, DELAHAYE Meddy, BARON Rémi, GRANDGIRARD Pascal, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, DROUILLE Jérôme , MARTIN Yannick,

Mmes BUSSON Françoise, NIEZ Sophie

Etait absente : Mme GENOUEL Angélique

Secrétaire de séance : Mme BUSSON Françoise

M le Maire revient sur le compte rendu du dernier conseil municipal et demande s'il y a des questions. Mme BUSSON demande que certaines phrases soient modifiées pour une meilleure compréhension notamment :

dans le point 1 : la phrase suivante : une subvention de 35 % pourrait être éligible (mettre obtenue à place)

dans le point 4 : mettre la commune de Cornillé a touché la somme de 9 784 € à la place de devrait pouvoir toucher la somme de.....

Sans remarque particulière de l'ensemble du conseil, les phrases sont ainsi modifiées.

1 – FINANCES

- Vote des comptes administratifs

A la demande de M le Maire, Mme TIRIAU BUSSY, secrétaire de mairie, nous présente les comptes 2015

Budget		Résultat section investissement	Résultat section fonctionnement
Principal		- 25 618.68 €	+ 208 866.30 €
Assainissement		+49 871.80 €	- 12 607.81 €
Lotis. Les Vallons		+ 35 274.03 €	+ 16 999.59 €
Zone d'Activité		+ 46 047.95 €	+18 000.18 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015- RÉSUMÉ

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses déficits	ou Recettes excédents	Dépenses déficits	ou Recettes excédents
BUDGET COMMUNE				
Résultats reportés	417 058.553			45 184.97
Opérations de l'exercice	137 0002.65	528 442.52	467 963.25	631 644.58
TOTAUX	554 061.20	528 442.52	467 963.25	676 829.55
Résultats de la clôture		391 439.87		163 681.33
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- 25 618.68			208 866.30
BUDGET ASSAINISSEMENT				
Résultats reportés		44 440.36		3 314.62
Opérations de l'exercice	41 942.37	47 373.81	81 030.02	65 107.59
TOTAUX	41 942.37	91 841.17		68 422.21
Résultats de la clôture		5 431.44		15 922.43
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	49 871.80	- 12 607.81	

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses déficits	ou Recettes excédents	Dépenses déficits	ou Recettes excédents
BUDGET LES VALLONS				
Résultats reportés	21 057.03			17 000.00
Opérations de	35 274.03	21 057.03	35 274.44	35 274.03

l'exercice				
TOTAUX	56 331.06	21 057.03	35 274.44	52 274.03
Résultats de la clôture	14 217.00			0.41
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- 35 274.03			16 999.59
LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZONE D'ACTIVITES				
Résultats reportés	31 292.95			18 000.18
Opérations de l'exercice	46 047.95	31 292.95	46 047.95	46 047.95
TOTAUX	77 340.90	31 292.95	46 047.95	64 048.13
Résultats de la clôture	14 755.00			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- 46 047.95			18 000.18

M GEFFRAULT demande quelques explications sur certaines lignes du budget qui présentent des différences significatives entre 2014 et 2015. M le Maire précise que les dotations de l'Etat sont en baisse mais il souligne que Vitré Communauté quant à elle, reverse des sommes importantes à notre commune.

M le Percepteur confirme les résultats des comptes administratifs.

M le Maire propose l'affectation des résultats de fonctionnement soit établi comme suit :

Affectation des résultats 2015:

Budget principal

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2015 :

Le résultat de clôture est de:

*25 618.68 euros en déficit d'investissement

*208 866.30 euros en excédent de fonctionnement

Vu ceci, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante au budget 2016 :

- o une somme de 1500000 EUROS au compte 1068 de la section d'investissement
- o une somme de 58 866.30 EUROS au compte 002 de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté
- o une somme 25 618.68 EUROS au compte 001 de la section d'investissement

Budget assainissement

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2015 du budget assainissement:

Le résultat de clôture est de:

*49 871.80 euros en excédent d'investissement

*12 607.81 euros en déficit de fonctionnement

Vu ceci, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante au budget 2016:

- o une somme de 49 871.80EUROS au compte 002 de la section d'investissement
- o une somme de 12 607.81 EUROS au compte 002 de la section de fonctionnement en déficit de fonctionnement reporté

Budget Les Vallons

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2015 du budget:

Le résultat de clôture est de:

*16 999.59 euros en excédent de fonctionnement

* 35 274.03 en déficit d'investissement

Vu ceci, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante au budget 2016:

- o une somme de 16 999.59 EUROS au compte 002 de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté
- o une somme de 35 274.03 EUROS au compte 001 de la section d'investissement

Budget Zone d'Activités

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2015 du budget:

Le résultat de clôture est de:

*18 000.18 euros en excédent de fonctionnement

* 46 047.95 en déficit d'investissement

Vu ceci, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante au budget 2016:

- o une somme de 18 000.18 EUROS au compte 002 de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté
- o une somme de 46 047.95 EUROS au compte 001 de la section d'investissement

M le Maire se retire le temps du vote des comptes administratifs.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

2 – TRAVAUX

Choix des entreprises pour la viabilisation du lotissement Les Vallons

Après analyse par le bureau d'étude TECAM et suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres, M le Maire propose le choix suivant :

- terrassement : Entreprise PIGEON TP pour un montant de 209 685.00 € HT
- télécom : Entreprise PLANCON BARIAT pour un montant de 11 448.00 € HT
- espaces verts : Entreprise SERRAND Paysagiste pour un montant de 4 031.31 € HT

M DELAHAYE émet un avis défavorable quant au choix de l'entreprise PIGEON TP du fait que la commune a eu quelques difficulté lors des derniers chantiers et trouve dommage que l'entreprise RENOU soit déclassée uniquement par sa note technique ; l'entreprise RENOU n'ayant pas chiffré la pompe préconisée par Véolia.

Après discussion, il est procédé au vote.

Lot Terrassement : 9 voix pour 3 contre

Lot Télécom : 12 voix pour

Lot Espaces verts : 12 voix pour

M le Maire va donc prochainement signer les marchés, il nous informe également qu'à ce jour 7 lots sont réservés. Les travaux de viabilisation pourraient commencer en avril.

- **Plaquette de commercialisation**

Cette plaquette, fournie par TECAM ne convient pas. M DELAHAYE avec la commission communication a retravaillé dessus et nous propose une ébauche.

Un devis d'impression est présenté au conseil de l'ordre de 310 € HT pour 7 500 exemplaires ainsi qu'un devis pour la distribution par la poste sur les communes environnantes pour un cout de 1 063.80 € HT

Le conseil valide ces choix et souhaite que la diffusion se fasse en avril.

- **Point sur la zone d'activité**

Le permis d'aménager est revenu, M le Maire va donc demander au bureau d'étude d'établir les documents de consultations afin de pouvoir prévoir le bornage des terrains pour permettre aux artisans intéressés de monter leur projet.

- **Travaux de voirie**

- Route du Bois Simon, la réfection du réseau d'eau potable va commencer, une déviation va être mise en place par les services du conseil général.

- Rue du Général Tabouis, le prolongement du réseau électrique va également démarré tout prochainement.

- Rue de la Fontaine et Route du Bois Simon, une consultation a été lancée auprès de 3 bureaux d'étude pour nous accompagner pour la réfection des voiries de ces deux rues.

Le conseil devra se prononcer sur le choix lors du prochain conseil municipal.

- **Travaux de logement**

Un rendez vous est prévu avec les services de Vitré Communauté afin de faire le point sur les différentes aides ainsi que pour le financement de cette opération. Parallèlement, une consultation va être lancée pour le choix d'un architecte pour le logement au dessus du salon de coiffure, pour la rénovation de la bibliothèque et du logement près de la salle « La Fontaine »

3 – URBANISME

- **Point sur les DIA 2015**

M le Maire nous présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner, la mairie en a reçu 10 en 2015 M le Maire n'a fait jouer le droit de préemption pour aucune.

- **Révision générale du PLU**

Mme BUSSON présente à l'ensemble du conseil la procédure de révision générale : Pourquoi doit-on réviser notre PLU ? La loi nous dit qu'il faut que cela soit fait pour fin 2016 et étant donné le travail que cela représente, nous ne serons pas prêts à cette date. M le Maire nous informe qu'il a commencé à négocier avec des bureaux d'études notamment avec Tec urba et Ecce Terra.

Une délibération est votée pour entreprendre cette démarche de révision du PLU par 11 voix Pour et une abstention.

Mme BUSSON profite de cette discussion pour savoir si les relations avec les nouveaux services instructeurs se passent bien. M MARTIN signale, par expérience, que c'est un peu compliqué, les services se contredisant.

M le Maire confirme et informe le conseil qu'il a signé des permis de construire qui n'avaient pas reçu d'avis favorable des services instructeurs de Vitré Communauté.

4 – RYTHMES SCOLAIRES

Les directrices du RPI ont informé les parents de leur intention de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine. M le Maire nous rappelle que la commune ne percevra pas le fond de soutien de la part de l'Etat comme cela était prévu car les temps d'activités périscolaire se font sur 2 après-midi.

Les conséquences pour l'AIAJ, association qui gère les TAP et l'accueil de loisirs, sont importantes. Elle doit retrouver des missions pour les animateurs les mardis et jeudis faute de quoi, l'association se trouvera dans l'obligation de licencier ses animateurs sauf s'ils acceptent de diminuer leur temps de travail. Mme NIEZ rappelle que si l'AIAJ venait à fermer les conséquences pour les familles seraient très gênantes. Comment feront-elles les mercredis et les vacances scolaires ? Elle rappelle également que l'accueil périscolaire est une compétence de la municipalité.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Eco-pâturage

Mme BUSSON souhaiterait avoir l'avis du conseil sur la question de l'éco-pâturage. En effet, la commune possède plusieurs terrains qui pourraient accueillir des moutons. Mme BUSSON a pris contact avec la commune de Taillis qui l'a mis en place, elle a également contacté « la ferme de Milgoules » qui propose de venir présenter sa façon de travailler au conseil. Après discussion, il est décidé de continuer les démarches pour voir si cela est possible sur la commune.

- Forum des associations

M DELAHAYE a été sollicité par la commune de St Aubin des Landes pour savoir s'il ne serait pas possible de mutualiser le forum des associations. Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

- Course bretonne

M DELAHAYE expose le circuit de cette course qui passera par Cornillé le 30 avril prochain vers 22 heures. Le but de cette opération est la promotion de la langue bretonne. Le départ est de St Herblain et l'arrivée est à Locoal-Mendon. Le conseil propose éventuellement d'informer les associations si elles souhaitent s'associer à cette manifestation, à voir également avec le Cod'Bar.

- Divers

M BOUVIER demande ce qu'il en est du devis de travaux de réfection des verrières de la salle de sports. M le Maire a négocié le prix auprès de l'entreprise TOURNEUX pour la somme de 17 400 € ; il ne reste plus qu'à le signer.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 17 mars.

Fin du conseil à 22 heures 15